



Concours organisé par :

Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport
Agence du Service Civique
Groupement d'intérêt public (GIP)/ SIRET : 130 011 844 00011
95 Avenue de France
75013 Paris

Un concours de vidéo en ligne

Le programme européen « Erasmus + » accompagne au quotidien des jeunes dans la réalisation de projets engagés. 2013 « année européen des citoyens » a donné lieu à la première édition concours vidéo *EVS Film Festival*. 2016 sera donc la quatrième édition, avec comme thème cette année l'engagement des jeunes, et comme perspective le 20^{ème} anniversaire du Service Volontaire Européen. Ce sera de nouveau une occasion parfaite pour que chacun puisse partager sa vision de la citoyenneté et de la participation active des jeunes dans la société.

« EVS Film Festival » propose d'échanger de manière créative des regards sur l'engagement citoyen en réponse au sujet : « Avoir 20 ans, un rôle à jouer et s'engager ! ».

Ce concours vidéo a lieu en ligne, s'appuyant sur les réseaux sociaux et une page dédiée sur le site de l'Agence Erasmus + Jeunesse & sport (<http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>), et s'inscrita en partie dans le cadre d'un séminaire européen autour des 20 ans du Service Volontaire Européen qui se déroulera les 22 et 23 septembre 2016 à Montreuil. Ce concours est organisé par l'Agence Française en partenariat avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence du Service Civique, la ville de Montreuil et CAFE BABEL. Les films en compétition seront transférés par le biais de la plateforme Wetransfer, puis seront mises en ligne sur la page Facebook et la chaîne Youtube du

* L'Europe s'entend ici par l'ensemble des Pays Programme Erasmus + ainsi que les pays du Voisinage

concours. Une projection de la Sélection Officielle et la remise des Prix auront lieu le 22 ou 23 septembre à Montreuil.

A qui s'adresse ce concours :

La participation au concours est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Ce festival s'adresse à toute personne, résidente en Europe*, âgée entre 13 et 35 ans. Les participants mineurs doivent faire porter leur candidature par un représentant légal majeur. Les anciens ou actuels bénéficiaires du Programme Européen « Erasmus + » seront particulièrement invités à participer.

Un prix spécial sera notamment décerné à un film proposé par un volontaire européen, ancien ou actuel. Pour cela, la mention SVE doit être précisée lors de l'inscription de la vidéo pour le concours via le formulaire d'inscription.

Les films doivent mettre en valeur une vision personnelle de ce qu'est l'engagement citoyen.

Les films doivent être réalisés par les participants eux-mêmes.

Les films doivent être déposés en ligne avant le 3 septembre 2016 (Minuit).

Quels films :

Les films en compétition peuvent être tournés avec une caméra vidéo, un appareil photo, ou un téléphone portable, avec montage ou en plan-séquence. Il est également possible de réaliser son film en stop-motion, time-lapse, ou animation. Les bandes-son et les images utilisées doivent être libres de droits.

Tous types de films sont acceptés : reportage, fiction, clip musical, animation...

Les films en compétition doivent respecter les contraintes techniques de mise en ligne de vidéos sur Youtube (<https://support.google.com/youtube/answer/1722171?rd=>)

Langues :

Le film doit être soit en français, soit en anglais ou au moins sous-titré dans une de ces 2 langues.

Durée :

Les films doivent avoir une durée maximum de **3 minutes**.

Les prix :

- 1) 1^{er} Prix du Jury
- 2) 2^{ème} Prix du Jury
- 3) Prix du Meilleur Film proposé par un Volontaire Européen (SVE)

Les 3 lauréats seront invités à participer (hébergement, restauration et frais de transport pris en charge) à un événement européen célébrant les 20 ans du Service Volontaire Européen à Montreuil les 22 et 23 septembre 2016. Des précisions seront apportées pendant le concours sur le site dédié et les réseaux sociaux associés.

Une Mention spéciale « Jeunes » pourra être décernée à un film proposé par un candidat mineur. La récompense concernant cette mention sera présentée pendant le concours sur le site dédié et les réseaux sociaux associés.

Une sélection des films présentés lors du concours pourront faire l'objet d'une édition en DVD.

* L'Europe s'entend ici par l'ensemble des Pays Programme Erasmus + ainsi que les pays du Voisinage

Comment la sélection sera-t-elle effectuée :

Le jury sera composé de jeunes et de personnalités influentes dans le domaine des médias et de la jeunesse. Après visionnage et délibération, il décernera les 3 prix. Il composera aussi la sélection des films présentés lors de la projection qui se déroulera à Montreuil.

La créativité, la valorisation de l'engagement ainsi que l'implication de jeunes à toutes les étapes de la création de la vidéo seront privilégiées lors de la délibération des membres du jury.

Exploitation des vidéos :

Chacun des films vidéo remis aux organisateurs dans le cadre du concours, qu'il figure ou non parmi les films lauréats, est susceptible d'être diffusé, à des fins non commerciales sur le réseau Internet, afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes.

Les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des films vidéo déposés dans le cadre du concours et à toujours mettre en valeur son réalisateur.

Engagements des candidats et lauréats :

Chaque candidat participant certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur du film vidéo qu'il présente et garantit les organisateurs contre tout recours de tiers à cet égard.

Le participant garantit les organisateurs que son film vidéo est original et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle. Le participant garantit les organisateurs qu'il détient les droits et autorisations nécessaires de la part des ayant droits, des tiers ou des sociétés de gestion collectives, **en particulier en ce qui concerne le droit à l'image des personnes filmées, et les droits d'auteur pour les morceaux de musique diffusés.**

A défaut, le participant pourra être disqualifié par les organisateurs du concours.

Ceux-ci sont libres d'utiliser tout ou partie des œuvres qui leur auront été adressées, à des fins d'information et de communication sur le thème de la citoyenneté active des jeunes, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs nom(s), prénoms à des fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des lauréats dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, notamment sur le site Internet de l'agence française et de ses partenaires.

Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de données nominatives les concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante : evsfilmfestival@gmail.com .

* L'Europe s'entend ici par l'ensemble des Pays Programme Erasmus + ainsi que les pays du Voisinage

Les coordonnées de la personne en charge du concours à l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport sont :

*Jérémy TREMOLIERES,
Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport/ Agence du Service Civique
95, avenue de France
Paris 75013*

Acceptation du règlement :

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, et de l'arbitrage des organisateurs des cas prévus et non prévus.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

* L'Europe s'entend ici par l'ensemble des Pays Programme Erasmus + ainsi que les pays du Voisinage